



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-050 Conseil municipal du 30 mars 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Absent(e)s :

Excusée(s) : BOYER Bertrand, AUNEAU Olivier, DANIEAU François

Pouvoirs : BOYER Bertrand à CAILLET Florent, AUNEAU Olivier à Julie AUBRY, DANIEAU François à ZAREMBA Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 24/03/2026
Date de la publication : 31/03/2026

2026-050 AFFAIRES GÉNÉRALES – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TERRITOIRE D'ÉNERGIE 44 (TE44)

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon est adhérente au syndicat Territoire d'énergie (TE44). TE44 organise le service public de la distribution d'électricité pour le compte des 180 communes qui lui ont délégué cette compétence. Pour cela, il confie l'exploitation du réseau au concessionnaire Enedis, filiale d'EDF.

TE44 organise également le service public de la distribution de gaz pour le compte des communes qui le souhaitent. A cette fin, il procède aux opérations de dévolution du service public et confie la construction et l'exploitation du réseau au prestataire retenu.

Au quotidien, TE44 accompagne les collectivités vers une transition énergétique adaptée à leur territoire, pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Les différentes actions de TE44 sont :

- Les réseaux électriques et gaz

- L'éclairage public
- Les infrastructures de télécommunication
- La maîtrise de l'énergie
- L'achat d'énergies
- Les énergies renouvelables
- La mobilité durable
- Les datas et l'information géographique du territoire
- Le numérique
- Les finances, ressources humaines et administration

Le syndicat étant régi par le Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical de TE44 doit être renouvelé à l'issue du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires.

La désignation des représentants par chaque collectivité adhérente à TE44 est un préalable à la tenue de la réunion du collège électoral qui se déroulera entre mi-mai et début juin de cette année. L'objet de cette réunion sera d'élire les délégués, 24 membres titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical de TE44.

A ce titre, le conseil municipal est appelé à désigner ses représentants à TE44 à raison d'un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Abstentions : 0

Votants : 35

Exprimés : 35

Pour : 32

Contre : 3

DESIGNE les élus suivants comme représentants de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon au Territoire d'énergie (TE44) :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
Etienne ROYER	Myriam RIALET

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Florent CAILLET

Catherine BILLARD

Publication sur le site internet le : 11/04/26
Transmission au contrôle de légalité le : 11/04/26

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.